

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - DEREAT JY. - DURAND A. - FREMONT L. – HENRY B. - LE FOLL M. - THOMAS D. (Adjoints) – ANGER M. - BOULANGE F. - CREEL G. - GUENNIC MT. - LE BAIL J. - LE VEZOUET JP. - MABIN B. - MORICE Y.- RINFRAY B.

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme JONET S. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.  
M. LE GUILLOU G. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.

### **ABSENTS :**

M. JACOB JL.  
Mlle MARTIN E.  
M. MORISSEAU M

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance de conseil municipal, M. Pierre SALLIOU accueille Solenn BERNARD, actuellement en stage à la Mairie, dans le cadre d'une formation organisée par le Centre de Gestion de PLERIN.

M. Bernard HENRY annonce l'arrivée au 01 Juin 2012 d'Emilie COZ, future responsable de la bibliothèque.

### **I Approbation du PV de la dernière séance**

M. Pierre SALLIOU demande s'il y a des remarques à formuler concernant la séance du conseil du 26 mars dernier. Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

### **II Convention chemin de randonnée**

M. Loïc FREMONT explique qu'il est nécessaire de signer des conventions de passage avec des propriétaires privés concernant les chemins de randonnée le long du Trieux. De plus, une convention de régularisation va être signée avec les propriétaires concernant le passage des randonneurs au niveau des chemins de randonnée du Froust. Il informe que ces conventions seront signées pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction sous réserve qu'aucune des parties n'ait notifié un refus de renouvellement.

M. Gérard CREEL s'interroge sur le terme : « Tacite reconduction », qui serait illégal.

M. Pierre SALLIOU répond que la commune va se renseigner.

M. Loïc FREMONT informe que les circuits qui longent le Trieux, d'une distance de 3 - 5,5 et 7,5 km débutent à partir de la place du bourg. Des panneaux viennent d'être commandés chez SPM pour le balisage.

M. Loïc FREMONT explique qu'il a rencontré un des propriétaires des terrains situés le long des berges du Trieux qui désirerait les vendre à la commune. Cette proposition sera étudiée ultérieurement.

M. Pierre SALLIOU explique que le chemin qui longe le Trieux est dangereux à certains endroits.

M. Yves MORICE s'interroge sur l'intégration de ces conventions au niveau de Guingamp Communauté. En effet, Guingamp Communauté a la compétence « Tourisme ».

M. Pierre SALLIOU répond que par la suite des conventions seront signées avec Guingamp Communauté.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le vote de ces conventions.

### **III Convention de mise à disposition de services**

M. Marcel LE FOLL explique qu'il est nécessaire d'établir une convention entre les communes de PLOUMAGOAR, ST-AGATHON et PABU pour la mise à disposition de matériel et de personnel, notamment au niveau des services techniques.

M. Pierre SALLIOU souligne la qualité du travail accompli par les services techniques et la réalisation de nombreux travaux en régie.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature de cette convention.

M. Marcel LE FOLL évoque l'achat éventuel d'une balayeuse. Une réunion est programmée mercredi 16 mai avec les 6 communes de Guingamp Communauté. M. Marcel LE FOLL précise qu'il n'est pas favorable à l'achat d'une balayeuse trop importante. M. Pierre SALLIOU rajoute qu'aucune décision n'est prise.

### **IV Convention d'occupation du domaine public**

M. Marcel LE FOLL explique qu'avant de réaliser les travaux du rond-point au Croissant, il est nécessaire de signer une convention d'occupation du domaine public départemental au niveau de la RD 787.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions à intervenir.

M. Marcel LE FOLL précise que l'appel d'offres va être lancé dans 2 semaines. Le coût approximatif des travaux s'élève à 70 000 €. Le Conseil Général pourrait octroyer une subvention au titre des « amendes de police ».

M. Pierre SALLIOU ajoute que la création de ce giratoire est très attendue par les riverains.

## V Convention ALSH

M. Jean-Yves DEREAT informe que la commune de PLOUMAGOAR organise pendant les mercredis et petites vacances un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 12 ans entre les communes de Ploumagoar, Grâces , Pabu, Plouisy et St-Agathon. Comme les années passées, le tarif est fixé à 15 € par enfant/jour. Environ 15 enfants de PABU fréquentent le centre de loisirs. Une réflexion est à l'étude pour la mise en place d'un accueil de loisirs au niveau de la commune de St-Agathon au-delà du 15 août.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

## VI Modification tableau des effectifs

M. Bernard HENRY informe que, dans le cadre du recrutement du responsable de la bibliothèque municipale au 01 juin 2012 en tant qu'adjoint du patrimoine 2<sup>e</sup> classe pour 28 H/semaine, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme ci-après :

EFFECTIF	GRADE	DATE D'EFFET
1	Attaché TC	01.08.2007
1	Rédacteur chef TC	01.01.1999
1	Rédacteur TC	01.06.2011
1	Adjoint technique 2 <sup>o</sup> classe TC	01.03.2008
1	Adjoint Administratif PI 1 <sup>ère</sup> Classe TC	01.01.2007
1	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> ° classe TC	28/04/2011
1	ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 33h56'	01/01/2011
1	Adjoint technique PI 1 <sup>o</sup> classe 27h30'	01.01.2007
1	Adjoint technique PI 1 <sup>o</sup> classe TC	01.01.2008
1	Adjoint technique 2 <sup>o</sup> classe 28h46'	01.01.2008
1	ATSEM 1 <sup>o</sup> classe 24h20'	01.01.2007
1	Adjoint technique 2 <sup>o</sup> classe 30h27'	01.09.2008
1	Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe TC	01/01/2011
1	Technicien Territorial TC	01/07/2011
1	Agent de maîtrise principal TC	01.01.2007

1	Adjoint technique 2° classe	29h08'	01.07.2007
1	ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28h28'	01/09/2011
1	Adjoint technique principal 2° classe	TC	01.01.2009
1	Adjoint technique 2° classe	14h29'	01.01.2011
1	Adjoint technique PI 1° classe	TC	01.01.2008
1	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> ° classe	20h09'	01/09/2011
1	Adjoint du patrimoine 1° classe	TC	01.01.2009
1	Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	28H00	01/06/2012
1	Adjoint technique PI 1° classe	TC	01.01.2007
1	Adjoint technique 2° classe	TC	01.01.2007
1	ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	TC	01/09/2011
1	Adjoint technique 2° classe	5h56'	01.01.2007
1	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe	24h20	01/09/2011

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

## **VII Enquête publique au titre des installations classées – Exploitation d'une déchèterie-ressourcerie par Guingamp Communauté**

M. Loïc FREMONT explique que, par arrêté du 28 février 2012, le Préfet des Côtes d'Armor a soumis à enquête publique du 16 avril au 16 mai 2012 la création par Guingamp Communauté d'une déchèterie-ressourcerie sur la commune de St-Agathon. La commune doit se positionner par rapport à cette enquête.

M. Pierre SALLIOU précise sa position : il considère la déchèterie comme un « château fort » avec pont-levis, caméras et déclare que ce projet représente un « gaspillage » au niveau de l'argent public.

M. Jean-Yves DEREAT rajoute que la présence de caméras peut dissuader certaines personnes de s'y rendre.

M. Loïc FREMONT précise qu'il existera également une ressourcerie qui permettra la récupération de certains déchets par des associations, qui seront liées par une convention.

M. Pierre SALLIOU rappelle qu'il existe toujours une déchèterie pour les déchets verts à PABU, et qu'elle est très fréquentée.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour la création par Guingamp Communauté de cette déchèterie ressourcerie.

## **VIII Installations classées pour la protection de l'environnement : Mme Sylvie TASSET de Pommerit-Le-Vicomte**

M. Bernard HENRY informe que le Préfet des Côtes d'Armor a soumis à enquête publique du 3 avril au 3 mai 2012 une demande de Mme Sylvie TASSET, de Pommerit-Le-Vicomte pour l'augmentation des effectifs d'un élevage porcin de 449 places animaux équivalents qui comprendra, après projet, 600 places animaux équivalents à Pommerit-Le-Vicomte au lieu-dit « Le Guédon ». De plus, ce projet prévoit l'agrandissement du bâtiment d'élevage et la création d'un silo.

Le conseil municipal, moins une abstention (M. JP. LE VEZOUET) émet un avis favorable à l'extension de cet élevage.

## **IX Questions diverses**

M. Marcel LE FOLL informe d'un changement de lampadaire situé rue André Le nôtre et rue de Parc Justice.

Le coût pour la commune s'élèvera à 300 €. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le SDE pour le changement de ce lampadaire.

Mme Béatrice MABIN demande une précision par rapport aux heures d'éclairage. M. Marcel LE FOLL répond que les lampes s'allument à 7 H et s'éteignent à 22H.

Mme Annick DURAND informe le conseil d'une demande d'achat de terrain communal, situé au Grand Kermin par M. et Mme Jacques KERNEAU. La parcelle d'une superficie de 130 m<sup>2</sup> a été estimée par le Service des Domaines à 1500 €. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de la vendre à ce prix .

M. Marcel LE FOLL fait le point sur les travaux à l'école du Croissant. Des coûts supplémentaires sont à prévoir. En effet, un creusement de 2.50 m en profondeur au niveau de l'emplacement de la garderie nécessite une quantité plus importante de béton, du fait de l'absence préalable de sondages à cet endroit.

En ce qui concerne l'espace multisport au Croissant, la commande de la structure sportive sera faite dans un mois. Les travaux pourront débuter en septembre. Par contre, la commune ne bénéficiera pas de subvention DETR, ni pour les vestiaires du Rucaër. Une demande de subvention pour le plateau multisports a été faite auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)).

Ainsi, une piste de bicross, de rollers, un plateau de football, de basket, de hand seront à la disposition du public.

M. Loïc FREMONT informe que les habitants d'une impasse prenant naissance dans la rue Jacques Prévert ont demandé la dénomination de cette impasse, qui n'est pas connue par les services de secours. Après un échange, le conseil municipal décide de nommer cette impasse : « Impasse Barbara » en référence à un poème de Jacques Prévert.